

PAR COURRIEL

Le 22 octobre 2015

Objet : **Demande d'accès aux documents**  
N/📁 : **AC-2015-102**

---

Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 21 octobre 2015, laquelle vise à obtenir copie des citations déposées au greffe du Comité, le 24 août 2015, à l'encontre de \_\_\_\_\_, ainsi que l'ordonnance de citer relativement à cet agent rendue le 3 août 2015 par le Comité à la suite d'une demande de révision.

Vous trouverez ci-joint copie de la citation C-2015-4058-2, laquelle peut vous être communiquée en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Toutefois, nous vous informons que, conformément à l'article 14 de la *Loi sur l'accès*, certains renseignements personnels ont dû être retranchés. En effet, ces renseignements ne sont pas accessibles en vertu des articles 53 et 54 de cette loi, dont les extraits se retrouvent joints en annexe.

Par ailleurs, nous regrettons de devoir vous informer que nous ne pouvons donner suite à votre demande afin d'obtenir copie de l'ordonnance de citer en vertu des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), dont les extraits se retrouvent joints en annexe.

En effet, lorsque le Comité traite une demande de révision, il exerce des fonctions administratives. La décision rendue par le Comité dans un tel contexte est alors confidentielle.

De plus, nous avons pu constater que vous n'êtes pas personnellement visé par les documents auxquels vous demandez accès.

Enfin, nous vous informons que vous pouvez demander une révision de la présente décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez également ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Isabelle Côté', written in a cursive style.

**Isabelle Côté, avocate**  
Conseillère juridique  
Responsable de l'accès aux documents des  
organismes publics et de la protection des renseignements personnels

Pièces jointes : Citation, avis de recours et extraits de la Loi